

# CHARTRE UNIVERSITAIRE ERASMUS

## Formulaire de candidature

Date limite de soumission de la candidature: 28/02/2007

Nouveau       Renouvellement

Si c'est un renouvellement, indiquez votre numéro de référence CUE

-IC-200X-1-ERASMUS-EUC-1

Langues de la correspondance: FR

Langue originale de la Déclaration en matière de stratégie Erasmus: FR

Dans le cas où la langue originale de la Déclaration en matière de stratégie Erasmus (EPS) est autre que l'anglais, le français ou l'allemand, la déclaration doit être aussi fournie dans une de ces trois langues.

Langue de la traduction choisie pour la Déclaration en matière de stratégie Erasmus (si applicable): not applicable

### Accusé de réception

Les candidats sont invités à consulter le site Web de l'EACEA afin de confirmer la réception de leur candidature d'adhésion à la Charte Universitaire Erasmus (CUE). Si, au **14.03.2007**, la candidature n'a pas été enregistrée sur le site Web, le candidat devra contacter l'EACEA (adresse courriel: EACEA-EUC@ec.europa.eu)

**A.1. Identification de l'établissement candidat**

Dénomination officielle complète de l'établissement en langue nationale	EPLEFPA DE BORDEAUX
Traduction de cette dénomination en langue anglaise	Bordeaux Public Institute of Agriculture and Viticulture
Code ID Erasmus de l'établissement	NEW 2007
Adresse Internet	http://www.formagri33.fr

**A.2. Identification du représentant légal**

Nom et prénom du <b>représentant légal</b> de l'établissement	Alain Sixtre		
Titre (facultatif) (e.g. Prof., Dr, etc.)		Sexe	Masculin
Département / unité	Enseignement superieur		
Fonction officielle au sein de l'établissement	Directeur		
Téléphone (y compris indicatifs national et régional)	+ / /33 5 56 35 56 35		
Télécopie (y compris indicatifs national et régional)	+ / /33 5 56 35 56 00		
Courrier électronique (seulement une adresse)	@alain.sixtre@educagri.fr		
Adresse légale de l'établissement	84 avenue Charles de Gaulle BP 113 33294 Blanquefort Cedex FR, France		
Rue, numéro			
Code postal & Localité			
Code pays, Pays			

**A.3. Coordinateur institutionnel Erasmus - personne de contact**

Nom et prénom	Isabelle Wilwertz		
Titre (facultatif) (e.g. Prof., Dr, etc.)	Chargee de Mission Europe	Sexe	Féminin
Département / unité	Enseignement superieur		
Fonction officielle au sein de l'établissement	Enseignante-chargee de programmes Europeens		
Téléphone (y compris indicatifs national et régional)	+ / /33 5 56 35 56 49		
Télécopie (y compris indicatifs national et régional)	+ / /33 5 56 35 56 00		
Courrier électronique (seulement une adresse)	@isabelle.wilwertz@educagri.fr		
<b>pour la correspondance</b>			
Rue, numéro	84 avenue Charles de Gaulle BP 113		
Code postal & Localité	33294 Blanquefort Cedex		
Code pays, Pays	FR, France		

#### A.4. Données statistiques sur l'établissement candidat

<i>Les chiffres demandés ne concernent que l'enseignement de type supérieur</i>				
Année de création de votre établissement			1923	
Niveau des diplômes délivrés:				
Diplômes de premier cycle			Oui	
Diplômes de deuxième cycle			Non	
Diplômes à un seul échelon			Non	
Diplômes de troisième cycle (sans doctorat)			Non	
<u>Diplômes de doctorat</u>			Non	
Nombre d'étudiants inscrits en 2005/2006 dans un <u>programme</u> d'enseignement supérieur		Temps partiel	Temps plein	120
Nombre d'étudiants diplômés en 2005/2006		Premier cycle Deuxième cycle Diplômes à un seul échelon Diplômes de troisième cycle (sans doctorat) Diplômes de doctorat		90
Nombre d'enseignants (total) en 2005/2006			43	
Nombre d'enseignants (en équivalent temps plein) en 2005/2006			43	
Nombre de membres du personnel administratif (en équivalent temps plein) en 2005/2006			10	
Parmi ce personnel administratif, nombre de personnes qui travaillaient directement dans le domaine des relations internationales ou européennes en 2005/2006 (en équivalent temps plein)			0.5	
Première année de participation au programme Erasmus avec un cofinancement de la Communauté Européenne				

L'établissement s'engage sur les points suivants:

OUI

01 La mobilité ne peut s'effectuer que dans le cadre d'accords conclus au préalable entre établissements d'enseignement supérieur	<input checked="" type="checkbox"/>
02 Les étudiants Erasmus entrants sont exemptés du paiement des frais universitaires relatifs aux cours, à l'enregistrement, aux examens, aux accès aux laboratoires et aux bibliothèques.	<input checked="" type="checkbox"/>
03 Les cours mentionnés dans: les contrats d'études et suivis avec succès par les étudiants font l'objet d'une pleine reconnaissance académique	<input checked="" type="checkbox"/>
04a Assurer un haut niveau de qualité: dans la mise en œuvre de la mobilité des étudiants et du personnel	<input checked="" type="checkbox"/>
04b Assurer un haut niveau de qualité dans: l'organisation des stages professionnels (optionnel, ref. EPS - D.III)	<input checked="" type="checkbox"/>
05a Assurer que les informations relatives au curriculum sont à jour, facilement accessibles et transparentes	<input checked="" type="checkbox"/>
05b Appliquer le système européen de transferts d'unités de cours capitalisables (ECTS)	<input checked="" type="checkbox"/>
06 Assurer l'égalité du traitement académique entre les étudiants locaux et ceux d'Erasmus	<input checked="" type="checkbox"/>
07 Faciliter l'intégration des étudiants Erasmus dans les activités de l'établissement	<input checked="" type="checkbox"/>
08 Fournir aux étudiants Erasmus et à leurs établissements d'origine à la fin de leur période de mobilité, les relevés de notes et les autres informations pertinentes	<input checked="" type="checkbox"/>
09 Faciliter et reconnaître les activités d'enseignement Erasmus	<input checked="" type="checkbox"/>
10 Promouvoir et assurer la visibilité des activités soutenues par le programme Erasmus	<input checked="" type="checkbox"/>
11 Publier dans l'institution la Charte et la Déclaration en matière de stratégie Erasmus (EPS) et les rendre facilement accessibles aux étudiants	<input checked="" type="checkbox"/>
12 Respecter les objectifs de non-discrimination énoncés dans le Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie	<input checked="" type="checkbox"/>

**C QUESTIONS CONCERNANT L'ORGANISATION DE LA MOBILITÉ**

**1.a Question de reconnaissance: Allez-vous utiliser des ECTS (transfert d'unités de cours, contrats d'apprentissage, équivalence des diplômes) pour faciliter la reconnaissance universitaire des périodes d'étude Erasmus à l'étranger?**

- dans tous les départements/ facultés Oui
- dans certains départements/ facultés Oui

**1.b Question de reconnaissance: Votre établissement utilisera-t-il des ECTS comme système interne de capitalisation d'unités de cours?**

- dans tous les départements/ facultés Oui
- dans certains départements/ facultés Oui

**2. Supplément au Diplôme**

Votre établissement accorde-t-il un Supplément au Diplôme? Oui

**3. Aide à la mobilité du personnel enseignant: Quelles dispositions seront prises pour faciliter et encourager la mobilité du personnel enseignant Erasmus?**

- a) Aide financière supplémentaire de la part de votre établissement Oui
  - b) Reconnaissance des activités d'enseignement à l'étranger comme partie importante de la carrière universitaire Oui
  - c) Assistance dans les démarches pratiques (voyage, hébergement, etc.) Oui
  - d) Autres (veuillez spécifier) Oui
- Inscription dans le dispositif EUROPASS

**4. Aide aux étudiants et enseignants handicapés: Votre établissement mettra-t-il des équipements à la disposition des:**

- a) étudiants et enseignants Erasmus non-voyants ou malvoyants? Oui
- b) étudiants et enseignants Erasmus sourds ou malentendants ? Oui
- c) étudiants et enseignants Erasmus présentant un handicap physique d'une autre nature ? Oui

# DÉCLARATION EN MATIÈRE DE STRATÉGIE ERASMUS (EPS)

Pour compléter cette section veuillez vous référer aux instructions ci-dessous. Veuillez noter qu'il est important de donner une large visibilité à votre déclaration (EPS) au sein de votre établissement et qu'elle doit être également publiée sur votre site Internet. La Déclaration en matière de stratégie Erasmus devrait déterminer la stratégie globale de coopération européenne de votre établissement qui sera à la base de tous ses projets de coopération Erasmus ainsi que de toute autre activité à venir dans le cadre du Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie.

a) Décrivez de manière synthétique la stratégie de votre établissement, les objectifs et les priorités des activités Erasmus (mobilité individuelle et projets multilatéraux et de réseaux, etc.) et toute autre action dans le cadre du Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie (2007-2013).

b) Veuillez également fournir des informations sur les points suivants:

Quelles sont les actions spécifiques prévues et mises en oeuvre afin de promouvoir les actions Erasmus, la Charte Universitaire Erasmus et la Déclaration en matière de stratégie Erasmus (EPS). Quelles dispositions sont prises par votre établissement dans le cadre de la politique de non-discrimination (par exemple, les actions et les projets relatifs à l'égalité des sexes, à l'intégration des étudiants et du personnel handicapés, à la promotion de la cohésion économique et sociale et à la lutte contre le racisme et la xénophobie)?

1a

L'établissement forme des étudiants de 1er cycle universitaire dans les secteurs de la viticulture et des biotechnologies, de futurs ingénieurs agronomes et vétérinaires. Il intervient en partenariat avec l'Université de Bordeaux II pour la délivrance d'une licence professionnelle « Métiers de la vigne et du vin ».  
Il assure des formations au Brevet de Technicien Supérieur en 2 ans en Viticulture-Oenologie et Analyses Biologiques et Biotechnologies.

Dans son projet d'établissement, répondant à la Mission de Coopération Internationale définie dans la Loi d'Orientation Agricole du 9 juillet 1999 et aux principes des processus de Lisbonne et Copenhague, l'EPLEFPA s'investit dans la création de l'espace européen de la connaissance et l'amélioration de la qualité de la formation professionnelle, en favorisant la mobilité européenne des enseignants et d'étudiants toujours plus nombreux sous forme de stages en entreprises. L'accueil d'étudiants européens en formation BTS pour des cursus académiques ou des stages sur l'exploitation pédagogique participe à l'ouverture européenne.

Nous souhaitons accentuer la dimension européenne de notre enseignement dans le contexte de la mondialisation pour développer de meilleures compétences techniques, professionnelles et linguistiques auprès des bénéficiaires de mobilités.

La découverte de cursus académiques et le rapprochement avec des entreprises du secteur en Europe renforcera leur adaptabilité au marché viticole. Elle préparera nos étudiants en biotechnologies à intégrer le monde des sciences et de la recherche au sein d'équipes européennes et favorisera leur insertion professionnelle, grâce notamment à une bonne maîtrise des langues. La mobilité des enseignants enrichira la qualité de leurs cours. L'ensemble de la communauté éducative en bénéficiera à terme.

La présence d'assistants Comenius, le travail sur des modules communs de formation dans le cadre de partenariats Comenius et Grundtvig compléteront cette démarche européenne.

1b

Les actions Erasmus seront présentées dans les médias locaux et professionnels, lors de forums régionaux, et par la mise en ligne de la Charte Erasmus sur la page Coopération Internationale régulièrement actualisée du site Internet de l'établissement, prochainement accessible en anglais, allemand et espagnol.

Les étudiants, y compris européens, sont recrutés au sein d'une Commission Nationale d'Affectation sur de seuls critères académiques, sans distinction de sexe ou d'origine. Les bénéficiaires de la mobilité sont indifféremment des hommes ou des femmes. L'établissement s'inscrit dans les projets proposés par le Ministère de l'Agriculture pour lutter contre les discriminations - "tous différents, tous égaux", "scénario contre les discriminations". Dans le cadre de projets individuels les étudiants réalisent des actions de lutte contre le handicap.

Tous les bâtiments sont accessibles aux handicapés et des Assistants de Vie Scolaire individualisés interviennent à la demande.

Qualité des activités de mobilité académique:

Comment et avec quelles mesures votre établissement garantira-t-il une qualité élevée de la mobilité des étudiants et du personnel enseignant? Il convient de détailler: la reconnaissance du système des crédits, l'information sur les curricula, l'information et le conseil auprès des étudiants partants, le tutorat et l'intégration des étudiants entrants, l'offre de services aux étudiants (en particulier le logement), les cours de langue (niveau préparatoire et entretien), le soutien et la reconnaissance de la mobilité du personnel.

Sur notre site Internet, des liens assureront la transparence des référentiels de formation. La rénovation des référentiels de BTSA en modules affectés de 120 crédits (ECTS) pour les 2 années sera généralisée afin d'intégrer l'espace européen de l'enseignement supérieur.

Les étudiants partants se verront proposer des CIEL dans le pays d'accueil pour bénéficier d'une préparation linguistique renforcée avant d'aborder la mobilité académique.

L'établissement assure l'enseignement de 3 langues vivantes. Des initiations à des langues modimes seront organisées selon les destinations des étudiants, y compris si le contenu académique est enseigné en langue véhiculaire.

Le principe d'interventions d'assistants linguistiques ou locuteurs natifs, déjà retenu dans le cadre de préparation au départ Leonardo sera pérennisé et complété par des outils d'auto-formations multi-media.

Un soutien académique peut être mis en œuvre sur 60 heures non affectées inscrites au référentiel.

Les étudiants entrants ont accès à la résidence universitaire proche de l'établissement. Une aide matérielle est proposée pour les démarches administratives. Un livret d'accueil spécifique leur sera remis.

Pour la mobilité des personnels, la personne chargée des programmes européens assure l'aide au montage administratif de dossiers, informe sur les possibilités d'obtention de CIEL et intervient en appui à la rédaction des comptes-rendus finaux.

Cette mobilité pourra être prise en compte lors de l'évaluation annuelle par le chef d'établissement et à terme contribuer à leur évolution de carrière.

Les enseignants bénéficiaires de mobilités académiques et de CIEL pourront être officiellement habilités à enseigner dans une langue étrangère dans le cadre de modules de formations communs et ainsi avoir accès à des postes à profil lors de mutations.

Etudiants et enseignants bénéficieront du dispositif EUROPASS qui attestera de leur mobilité et valorisera leur CV grâce au passeport linguistique.

#### Qualité des stages professionnels des étudiants:

Quelles mesures spécifiques sont mises en œuvre pour assurer une très grande qualité des stages professionnels des étudiants? Donnez les détails sur le programme de travail et les stages professionnels développés et la manière dont ils sont mis en œuvre. Décrivez les arrangements pratiques développés entre les parties. Veuillez spécifier le suivi et l'évaluation de la période de placement ainsi que sa reconnaissance dans le curriculum des étudiants.

Comme lors des placements Leonardo effectués depuis 1998, nos étudiants sont accompagnés dans leur recherche de stages en entreprise par un module spécifique "recherche d'emploi à l'international" et pour la détermination du contenu du stage dont le rapport est évalué dans le cadre de l'examen final. Le projet Mobility-EU garantira la validité juridique de nos conventions de stage. Des visites in situ sont effectuées par les enseignants afin de rencontrer les maîtres de stages et de définir des lieux de stages pertinents. Nous disposons d'établissements relais dans le cadre du réseau des établissements viticoles européens (60 établissements dans 10 pays) qui interviennent en appui à la recherche de stages ou en cas de difficulté. En biotechnologies, des partenariats anciens avec des universités et des laboratoires de recherche favorisent un accueil personnalisé. L'établissement apporte un financement complémentaire à la mobilité ajouté à la bourse ministérielle.

Un suivi individualisé par téléphone et mêl est assuré par un enseignant référent, auprès du maître de stage et de l'étudiant à intervalle régulier tout au long du stage.

Pour les étudiants entrants, nous recherchons des stages adaptés à leur demande auprès de nos partenaires professionnels locaux.

Des journées de préparation au départ sont organisées pour informer les étudiants sur les conditions matérielles du stage: budget, transport, logement, dispositif Europass... ainsi que sur les aspects culturels du pays.

Nous faisons appel aux Chargés de Mission Europe du Ministère qui, outre l'appui à la recherche de stages, complètent les témoignages des assistants et de nos anciens bénéficiaires. Une recherche documentaire sur le pays de destination est demandée. Ces journées sont aussi une préparation linguistique plus individualisée. Le diplôme du "Wine and Spirits Education Trust" assure un complément de formation préalable au stage. Les étudiants seront fortement encouragés à bénéficier de CIEL avant le stage.

# ERASMUS

Charte Universitaire

2007/2008 - 2013/2014

La Commission européenne délivre la présente Charte à:

**Université de l'Europe**

(Ci-après dénommé "l'établissement")

## **L'établissement s'engage à respecter et à observer les principes fondamentaux de la mobilité Erasmus:**

- la mobilité ne peut s'effectuer que dans le cadre d'accords conclus au préalable entre établissements d'enseignement supérieur;
- Les étudiants Erasmus entrants sont exemptés du paiement des frais universitaires relatifs aux cours, à l'enregistrement, aux examens, aux accès aux laboratoires et aux bibliothèques;
- les cours mentionnés dans les Contrats d'études obligatoires et suivis avec succès par les étudiants font l'objet d'une pleine reconnaissance académique.

## **L'établissement s'engage aussi à:**

- Assurer un très haut niveau de qualité en particulier dans la mise en oeuvre de la mobilité des étudiants et du personnel;
- Assurer que les informations relatives au curriculum sont à jour, facilement accessibles et claires et que le système européen de transferts d'unités de cours capitalisables (ECTS ou comparables) garantit la transparence aux fins de la reconnaissance académique;
- Assurer l'égalité du traitement académique entre les étudiants locaux et ceux d'Erasmus;
- Faciliter l'intégration des étudiants Erasmus dans les activités de l'établissement;
- Mettre rapidement à disposition un relevé de notes à l'ensemble des étudiants entrants et à leurs établissements d'origine après l'achèvement de la période d'études considérée;
- Faciliter et reconnaître les activités d'enseignement Erasmus;
- Promouvoir et rendre visible les activités soutenues par le programme Erasmus;
- Publier cette Charte et la Déclaration en matière de stratégie Erasmus (EPS) en lien avec la stratégie de l'établissement;
- Respecter les objectifs de non-discrimination énoncés dans le Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie.

Cette Charte habilite l'établissement à solliciter un financement pour des activités Erasmus auprès de la Commission ou auprès de son agence nationale Erasmus.

La violation de la présente Charte peut entraîner son annulation par la Commission.

# ERASMUS

## Charte Universitaire Erasmus élargie

2007/2008 - 2013/2014

La Commission européenne délivre la présente Charte à:

**Université de l'Europe**

(Ci-après dénommé "l'établissement")

### **L'établissement s'engage à respecter et à observer les principes fondamentaux de la mobilité Erasmus:**

- la mobilité ne peut s'effectuer que dans le cadre d'accords conclus au préalable entre établissements d'enseignement supérieur;
- Les étudiants Erasmus entrants sont exemptés du paiement des frais universitaires relatifs aux cours, à l'enregistrement, aux examens, aux accès aux laboratoires et aux bibliothèques;
- les cours mentionnés dans les Contrats d'études obligatoires et suivis avec succès par les étudiants font l'objet d'une pleine reconnaissance académique.

### **L'établissement s'engage aussi à:**

- Assurer un très haut niveau de qualité en particulier dans la mise en oeuvre de la mobilité des étudiants et du personnel;
- Assurer que les informations relatives au curriculum sont à jour, facilement accessibles et claires et que le système européen de transferts d'unités de cours capitalisables (ECTS ou comparables) garantit la transparence aux fins de la reconnaissance académique;
- Assurer l'égalité du traitement académique entre les étudiants locaux et ceux d'Erasmus;
- Faciliter l'intégration des étudiants Erasmus dans les activités de l'établissement;
- Mettre rapidement à disposition un relevé de notes à l'ensemble des étudiants entrants et à leurs établissements d'origine après l'achèvement de la période d'études considérée;
- Faciliter et reconnaître les activités d'enseignement Erasmus;
- Promouvoir et rendre visible les activités soutenues par le programme Erasmus;
- Publier cette Charte et la Déclaration en matière de stratégie Erasmus (EPS) en lien avec la stratégie de l'établissement;
- Respecter les objectifs de non-discrimination énoncés dans le Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie.
- Assurer un très haut niveau de qualité dans l'organisation des stages professionnels des étudiants.

Cette Charte habilite l'établissement à solliciter un financement pour des activités Erasmus auprès de la Commission ou auprès de son agence nationale Erasmus.

La violation de la présente Charte peut entraîner son annulation par la Commission.

*"Je soussigné, représentant légal de l'institution candidate,*

- *certifie que à ma connaissance les informations contenues dans cette candidature sont complètes et exactes. Toute activité Erasmus sera mise en oeuvre sur base des conventions écrites liant les autorités compétentes des institutions partenaires;*
- *me déclare en accord avec le contenu de la Charte Universitaire Erasmus décrit précédemment et engage mon institution à respecter et observer les obligations qui en découlent;*
- *confirme que les informations contenues dans le formulaire de candidature en ligne sont identiques à celles mentionnées dans la version papier;*
- *marque mon accord pour la publication de la Déclaration de Stratégie Erasmus par la Commission Européenne.*

*Lieu:*

*Nom:*

*Date (jj/mm/aa):*

*Signature originale du représentant de l'institution (déjà identifié dans la section A.2)*

*Cachet ou tampon original de l'Institution*